



Mairie de DANNEMARIE

1, Place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Téléphone : 03 89 25 00 13
Télécopie : 03 89 08 03 11
✉ mairie@dannemarie.fr

ARRETE AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le Maire de la commune de DANNEMARIE, Haut-Rhin

- **VU** la demande présentée en date du 22.05.2019 par Monsieur AGUT Jean, Président de l'Amicale de Pêche et Loisirs de Dannemarie - Wolfersdorf, domicilié à DANNEMARIE – 8A, rue du Bassin,
- **VU** les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 952492 du 8 décembre 1995 modifié, portant règlement de police,
- **VU** l'article L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur AGUT Jean, Président de l'Amicale de Pêche et Loisirs de Dannemarie - Wolfersdorf, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de 3^{ème} catégorie, à l'occasion du concours de pêche « enduro », dimanche 30 juin 2019 de 09 heures à 17 heures 00, aux abords de l'étang « le Lattloch » à DANNEMARIE.

Article 2. Le Maire de DANNEMARIE et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DANNEMARIE sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dannemarie, 21.05.2017

Le Maire :
Le Maire,
Paul MUMBACH

